

Amendement déposé par Jean-Pierre Fressoz et Xavier Dullin– CDCI du 21 mars 2016

A l'attention du Président de la CDCI

Le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de la Savoie prévoit la fusion de la Communauté de communes du Cœur des Bauges et de la Communauté d'agglomération Chambéry métropole.

1/ Cette proposition ne respecte pas les dispositions de l'article L.5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui indique que le SDCI prend en compte la cohérence spatiale des EPCI à fiscalité propre au regard notamment du périmètre des unités urbaines au sens de l'INSEE, des bassins de vie et des Schémas de Cohérence Territoriale. En effet, seuls 9% des actifs du territoire de la Communauté de communes du Cœur des Bauges viennent travailler sur l'agglomération de Chambéry, alors qu'ils sont 11% à rejoindre le secteur d'Aix-les-Bains et de l'Albanais et 21% le secteur d'Annecy. Sur les 14 communes du Cœur des Bauges, l'INSEE n'en rattache que 4 d'entre elles, représentant à peine 20% de la population de la CCCB, au bassin de vie de l'agglomération de Chambéry.

Enfin, nos deux territoires ne sont pas inclus dans le même Schéma de Cohérence Territoriale : le SADD valant SCoT des Bauges est à l'échelle des 14 communes du Cœur des Bauges, Chambéry métropole est quant à elle couverte par le SCoT de Métropole Savoie au même titre que Grand Lac ou Cœur de Savoie.

2/ Cette proposition de fusion ne prend pas en compte la dynamique de progression de la population municipale de + 1,4% par an dans la CCCB, qui laisse penser que le seuil de population des 5.000 habitants est d'ores et déjà atteint à la date du 31 décembre 2015.

3/ Enfin, cette proposition de fusion est contraire à l'engagement pris par le Président de la République le 20 août 2015 au Châtelard qui a déclaré que les choix d'évolution du territoire de Cœur des Bauges appartenaient aux élus.

Compte tenu de ces différents éléments, **nous demandons un délai suffisant (d'au moins 3 ans) pour :**

- **travailler à l'élaboration d'un projet de territoire entre Cœur des Bauges et Chambéry métropole,**
- **mener à bien un travail de réflexion et d'analyse qui permettra d'appréhender et d'éclairer complètement les conséquences des choix d'alliances territoriales pour la Communauté de Communes de Cœur des Bauges,**
- **permettre un recensement de la population des 14 communes de la Communauté de communes du Cœur des Bauges dans les plus brefs délais.**

En conséquence, nous demandons de refuser le projet de schéma notifié par le Préfet dans le délai imparti

Pour Cœur des Bauges,

Jean-Pierre Fressoz

Représentant à la CDCI



Pour Chambéry métropole,

Xavier Dullin

Président,

